



COMMUNE DE CHANIERES

COMMUNE DE SAINT-SEVER-DE-SAINTONGE

- Légende**
- Informations cadastrales
 [] Limites communales
 [] Parcelles
 [] Bâtimens
- Prescriptions réglementaires**
- Libellé des zones et leurs secteurs**
- Ua : secteur d'habitat ancien en zone urbaine
 - Uc : secteur d'habitat ancien en zone urbaine
 - Ub : secteur d'habitat contemporain en zone urbaine
 - Ue : secteur d'équipement en zone urbaine
 - AU : zone à urbaniser à vocation d'habitat
 - A : zone agricole
 - N : zone naturelle et forestière
 - Nr : secteur d'équipement en zone naturelle et forestière
 - Np : secteur protégé en zone naturelle et forestière
- Prescriptions ponctuelles**
- ★ Elément de patrimoine à protéger (article L151-18 du Code de l'Urbanisme)
 - ⊙ Bâtimens susceptibles de changer de destination (article L151-11 du Code de l'Urbanisme)
- Prescriptions linéaires**
- o-o-o Limite végétale à protéger (article L151-25 du Code de l'Urbanisme)
- Prescriptions surfaciques**
- [] Zone bleue du PRPQ (renové au PLU)
 - [] Zone rouge du PRPQ (renové au PLU)
 - [] Espace boisé classé (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)
 - [] Emplacement classé (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)
 - [] Espace à planter (article R151-43, 2° du Code de l'Urbanisme)
 - [] Parc et jardins à préserver (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Liste des aménagements réservés

N°	Description des aménagements	Superficie	Secteur	Commune
1	Espace boisé classé	530 m²	AU, UB	CHANIERES
2	Emplacement classé	40 m²	AU, UB	CHANIERES
3	Espace à planter	2 200 m²	UB	CHANIERES

COMMUNE DE LES GONDS

COMMUNE DE CHANIERES

COMMUNE DE BERNEUIL

COMMUNE DE MONTILS

COMMUNE DE COURCOURY

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N° 4.1
RÈGLEMENT GRAPHIQUE AU 1/5 000

PRESCRIPTION	ARRÊT	APPROBATION
18 décembre 2014	12 novembre 2019	8 juin 2021

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2021.
Le président,

